



Les particularités...

La Mannheimer est le seul assureur à proposer, avec BELMOT® SWISS, une couverture tous risques pour les véhicules de collection garantissant une protection beaucoup plus étendue que l'assurance casco complète classique. Sont assurés également les sinistres survenus au cours des transports, les dommages à la peinture provoqués par les effets de produits chimiques, l'échange de serrures de portes et de contact si les clés de la voiture ont été dérobées par vol ou effraction au domicile du propriétaire, et les dommages suite aux actes de vandalisme de tout type: des couvertures allant au-delà des restrictions habituelles du marché.

Puisque nous savons que les propriétaires de véhicules de collection préfèrent dépenser leur argent pour leur passion plutôt que pour leur assurance et qu'ils choyent leurs véhicules avec beaucoup de soin, notre assurance tous risques, BELMOT® SWISS peut proposer cette étendue de couverture unique à des tarifs attractifs. De plus, BELMOT® SWISS n'impose aucune limite kilométrique annuelle.

Grâce à BELMOT® SWISS tous les véhicules de collection, conservés en grande partie dans leur état d'origine (véhicules particuliers, camions et motocyclettes) qui ne sont pas utilisés comme véhicule au quotidien ou comme véhicule principal, peuvent être assurés. La valeur unitaire des véhicules doit dépasser 15000 CHF (10000 CHF pour les motocyclettes).

La valeur du véhicule, fixée selon l'estimation d'un expert ou d'un garage spécialiste dans les véhicules de collection, déterminera la somme

tout pour les véhicules de collection

assurée. En cas de perte totale, BELMOT® SWISS rembourse la valeur de remplacement à hauteur maximale de la somme assurée convenue. A titre préventif et afin de tenir compte, en cas d'accident, des plus-values éventuelles, nous ajoutons 10% de la somme assurée sans surprime.

Les véhicules de collection ne sont pas tous forcément utilisés sur la route; bon nombre de propriétaires préfèrent en faire simplement collection. Nous assurons également ce risque.

Une assurance individuelle des personnes transportées fait également partie du programme BELMOT® SWISS. Elle protège le conducteur et ses passagers contre les conséquences économiques d'un accident.

Le programme de marque...

Assurance casco

- couverture tous risques (comprenant aussi, par exemple, tous dommages bris de glace et actes de vandalisme) ou bien
- couverture de base (assurance casco partielle élargie)
- assurance des transports sans surprime
- les pièces détachées pour les véhicules de collection et les remorques peuvent être assurées
- assurance préventive sans surprime pour les plus-values
- pas de limite kilométrique annuelle
- tarification particulière pour les collections
- peuvent être assurés les personnes individuelles, associations et clubs ou communautés d'intérêts possédant des véhicules de collection conservés en grande partie dans leur état d'origine et dont la date de construction est antérieure à 1970. Les véhicules exceptionnels dont la date de construction est comprise entre 1970 et 1982 peuvent également être assurés
- à partir d'une valeur marchande de 15000 CHF (10000 CHF pour les motocyclettes)
- ne s'applique pas aux véhicules à usage quotidien (véhicules principaux), aux transformations et répliques, aux tuning automobiles, dragsters, funcars, camping-cars et transformations équivalentes, véhicules neufs

Assurance individuelle des personnes transportées

- protection d'assurance selon le système forfaitaire
- invalidité, décès, frais d'hospitalisation et de convalescence
- non disponible pour les motocyclettes

Intéressé?

... Nos souscripteurs vous informeront bien volontiers!

www.mannheimer.ch ou
téléphone 01 560 31 31 (Zurich)
téléphone 022 908 61 68 (Genève)



Les particularités...

Si vous possédez des objets d'art de valeur, jamais vous ne les confondrez avec de simples effets mobiliers. Pourtant, les collections privées sont souvent uniquement couvertes dans le cadre de l'assurance ménage, les collections des entreprises dans le cadre d'une assurance multirisques professionnelle. Nous vous proposons, avec ARTIMA® SWISS, des concepts d'assurance adaptés. Notre couverture tous risques contient, par exemple, une protection en cas de dommages et de vol, même en l'absence de toute effraction!

Avec ARTIMA® SWISS, le programme de marque «autour de l'art», nous proposons des concepts d'assurance sur mesure destinés à l'ensemble des institutions et des acteurs du marché de l'art. Du collectionneur au galeriste, du restaurateur à l'artiste, et même jusqu'aux musées.

Nous recommandons ARTIMA® SWISS pour les collections à partir d'une valeur de 50 000 CHF, non seulement pour les œuvres d'art au sens classique du terme, mais aussi pour tout type d'objets de collection: jouets en fer blanc, cannes ou collections de poupées. Les commerces d'antiquités ou les musées des traditions locales peuvent tout aussi bien être assurés.

Ceux qui proposent des assurances d'objets d'art, devraient s'intéresser de près à l'art: la compagnie Mannheimer ne possède pas seulement une importante collection d'œuvres contemporaines, elle s'engage également en tant que partenaire lors d'événements artistiques et emploie surtout

des experts en objets d'art qui connaissent parfaitement le marché de l'art, comprennent les besoins des galeristes, peuvent développer des concepts sans failles destinés aux grands musées et assistent le collectionneur lors de l'inventaire et de l'estimation de sa collection. Ce savoir-faire nous distingue également en cas de sinistre!

De nombreuses couvertures complémentaires, spécifiques au groupe cible concerné, complètent le programme d'ARTIMA® SWISS. Ainsi, l'assurance spéciale accidents d'ARTIMA® SWISS, qui est destinée aux artistes plasticiens et restaurateurs et garantit 100% d'invalidité en cas de perte d'un seul doigt, montre bien que nous sommes parfaitement conscients de notre responsabilité en tant qu'assureur spécialisé dans les domaines artistiques et culturels.

Le programme de marque...

... pour les collectionneurs

- couverture tous risques pour les objets d'art
- valeurs assurées selon accord, montant prévisionnel en cas de nouvelles acquisitions
- garantie forfaitaire pour l'assurance transports et expositions

... pour les galeristes, marchands d'art et antiquaires

- couverture tous risques pour les objets achetés et en dépôt
- transports, expositions et salons couverts par une seule police
- nombreuses couvertures complémentaires (par exemple électronique, bris de glaces, responsabilité civile, pertes d'exploitation)

... pour les musées

- couverture tous risques pour les collections propres et pour les objets donnés et pris en prêt
- transports, expositions, dépôts externes et sculptures en plein air couverts par une seule police
- couverture mondiale

... pour les restaurateurs

- couverture tous risques de leurs propres objets et de ceux acceptés en vue de leur restauration
- assurance spéciale contre les accidents, responsabilité civile avec couverture contre les dommages survenus pendant la restauration

- ✈️ garantie forfaitaire pour transports et aménagement intérieur de l'atelier en option

... pour les artistes plasticiens

- couverture tous risques pour les travaux en cours ou terminés
- assurance spéciale accidents, responsabilité civile
- garantie forfaitaire pour transports, expositions et aménagement intérieur de l'atelier

... pour les expositions d'art

- couverture tous risques pour les objets exposés
- couverture de clou à clou y compris accrochage et décrochage, stockage avant et après
- au choix avec ou sans transport

Intéressé?

... Nos souscripteurs vous informeront bien volontiers!

www.mannheimer.ch ou
téléphone 01 560 31 31 (Zurich)
téléphone 022 908 61 68 (Genève)

**tout pour
les hôtels**



Les particularités...

HOSTIMA® SWISS est un concept d'assurance modulaire destiné aux établissements hôteliers et restaurants, développé par des spécialistes chevronnés et qui garantit une couverture étendue et individualisée. Notre programme de marque comprend les garanties suivantes, concordantes entre elles:

assurance des bâtiments, de leur environnement et de leur inventaire, assurance des installations, appareils et perte d'exploitation, incluant le risque d'épidémie de même que la responsabilité civile particulière des établissements hôteliers.

HOSTIMA® SWISS protège l'hôtelier et garantit de manière optimale ses investissements et ses revenus en cas de sinistre. Les postes de travail sont maintenus, la sécurité des clients et du personnel est garantie et la réputation de l'établissement est donc parfaitement protégée.

La plupart des compagnies propose actuellement des assurances multi-risques. Pour cette raison, nous avons franchi une étape supplémentaire en faisant porter les différentes garanties sur des composantes de couvertures spécifiquement adaptées aux groupes-cibles. Ainsi, l'assurance bâtiment HOSTIMA® SWISS, en dehors des autres risques, garantit également le risque de graffitis jusqu'à 10 000 CHF et les accidents sismiques jusqu'à une somme maximale annuelle de 100 000 CHF. L'assurance environnement de HOSTIMA® SWISS peut prendre en charge les pelouses, arbres, clôtures et haies, étangs, installations d'irrigation et d'éclairage ou encore les sculptures exposées en plein air.

En cas de perte d'exploitation, si l'entreprise doit interrompre son activité temporairement ou partiellement en raison soit d'un sinistre couvert par l'assurance, soit du fait d'une fermeture administrative, ou d'une quarantaine due à une épidémie, l'assurance HOSTIMA® SWISS entre en jeu. Enfin, l'assurance responsabilité civile inclut l'activité de l'hôtelier en tant qu'organisateur de voyages, ou sa responsabilité dans le cas des dommages causés aux véhicules des clients pouvant survenir pendant le lavage ou les manœuvres dans les garages, sur les parkings ou au cours des trajets vers les stations-services.

Comme service exceptionnel, nous mettons gracieusement à la disposition de nos clients des vignettes pour les vélos de location.

Le programme de marque...

Assurance des bâtiments

- couverture sans surprime des dommages occasionnés par les graffitis ou les tremblements de terre
- nombreuses couvertures complémentaires (par exemple pour les bâtiments ayant une valeur historique)
- couverture d'une large palette de frais supplémentaires

Assurance de l'inventaire

- couverture sans surprime des effets des hôtes jusqu'à 100 000 CHF
- nombreuses couvertures complémentaires (par exemple pour dommages causés aux tentes bâchées)
- assurance bris de glace applicable également pour les enseignes des entreprises ou les tubes lumineux et au néon

Assurance des environs

- Les dommages causés par exemple par feu, éclair, explosion, crue, inondation, tempête, grêle, avalanches, poids de la neige, éboulement de montagne, chute de pierres et glissement de terrain.
- Les sculptures exposées en plein air peuvent être couvertes par une assurance tous risques.

Assurance des installations et appareils

- par exemple pour les installations de traitement de données, caisses et balances électroniques, installations techniques pour la communication, la sécurité, les congrès et les présentations

- protection par exemple en cas de dommages et de destruction dus aux mauvaises manipulations, maladresse, court-circuits, sabotage ou vandalisme

Interruption d'exploitation incluant les épidémies

- protection en cas d'interruption d'exploitation suite aux dommages matériels ou fermeture en raison d'une épidémie ainsi que couverture rétroactive en cas de sinistre
- durée de la responsabilité 24 mois en cas de dommages matériels ou 90 jours en cas d'épidémie

Assurance responsabilité civile de l'entreprise

- protection des propriétaires, représentants, salariés et autre personnel auxiliaire
- nombreuses couvertures complémentaires adaptées aux groupes-cibles

Intéressé?

... Nos souscripteurs vous informeront bien volontiers!

www.mannheimer.ch ou
téléphone 01 560 31 31 (Zurich)
téléphone 022 908 61 68 (Genève)

pour les propriétaires de
yachts et les pilotes
de bateaux de plaisance



Les particularités...

NAUTIMA® SWISS est un concept d'assurances modulaire tout autour du bateau, pour le skipper et ses invités à bord. Le programme de marque comprend, de manière concordante, l'assurance casco, l'assurance des machines et du matériel électronique, l'assurance responsabilité civile et une assurance individuelle des personnes transportées pour les propriétaires de yachts et les pilotes de bateaux de plaisance. L'assistance de NAUTIMA® SWISS vous garantit 24 h/24, en cas d'accident, une aide médicale, un sauvetage en mer, ou un contact avec un chantier naval.

L'assurance tous risques, incluse dans l'assurance casco NAUTIMA® SWISS, garantit entre autres une indemnité en cas de dommages dus aux collisions, actes de vandalisme, vols et tempêtes. L'élimination des épaves et les frais d'enlèvement sont, en principe, garantis sans surprime. La couverture d'assurance s'applique également aux glissements ou aux grutages, ainsi que pendant l'hivernage. Le champ d'application géographique de la garantie est adapté aux besoins individuels du skipper. Dans tous les pays limitrophes aux eaux déterminées, la couverture d'assurance s'applique automatiquement aux voies de transports et aux séjours hors de l'eau. Au terme de trois ans seulement sans sinistre, nous vous offrons un bonus pour non-sinistre de 40%. Les assurances machines et matériel électronique de NAUTIMA® SWISS complètent l'assurance casco et assurent l'étendue de cette couverture.

L'assurance responsabilité civile de NAUTIMA® SWISS couvre le propriétaire du bateau, tout pilote autorisé et l'équipage. Le fait de tracter un skieur nautique est également assuré sans surprime, de même que l'utilisation des annexes. Les préjudices pécuniaires et les dommages matériels locataires durant l'hivernage sont couverts à hauteur de 100 000 CHF par événement.

La protection de la garantie accidents dans le cadre de l'assurance individuelle personnes transportées de NAUTIMA® SWISS est valable dans le monde entier, 24 h/24 durant chaque navigation. Sont également couverts les accidents survenus lors d'un séjour à terre ne dépassant pas 48 heures.

Les clients possédant des bateaux d'une valeur particulièrement élevée reçoivent gratuitement un téléphone portable NAUTIMA® SWISS avec les numéros d'urgence programmés.

Le programme de marque...

Assurance casco

- couverture tous risques, taxe fixe, pas de déductions compte tenu de la vétusté
- 40% bonus de non-sinistre après seulement trois ans sans sinistre
- risque de régates, frais d'élimination et d'enlèvement d'épave garantis sans surprime

Assurance des machines

- couverture complémentaire à l'assurance casco
- erreurs de manipulation, maladresse, faute par négligence, vices de construction ou dans la réalisation, défaillance des installations de mesure, de réglage ou de sécurité, manque d'eau, d'huile ou de lubrifiant, ainsi que les dommages dus à la neige ou à la glace

Assurance du matériel électronique

- couverture complémentaire à l'assurance casco
- erreurs de manipulation, maladresse, faute par négligence, vices de construction ou dans la réalisation, ainsi que les dommages dus à la neige ou à la glace

Assurance responsabilité civile

- sommes garanties jusqu'à 20 millions CHF
- dommages matériels locatifs dans le lieu d'hivernage et préjudices pécuniaires également couverts
- utilisation des annexes avec moteur hors-bord jusqu'à 50 CV garantie sans surprime

Assurance individuelle personnes transportées

- couverture d'assurance durant le séjour à bord, et séjours à terre ne dépassant pas 48 heures
- accidents au cours de la pratique de ski nautique, baignade et natation également couverts

NAUTIMA® SWISS-assistance téléphonique

- service d'urgence gratuit pour tous les clients NAUTIMA® SWISS
- téléphone portable d'assistance pour les propriétaires de yachts d'une valeur supérieure à 500 000 CHF

Intéressé?

... Nos souscripteurs vous informeront bien volontiers!

www.mannheimer.ch ou
téléphone 01 560 31 31 (Zurich)
téléphone 022 908 61 68 (Genève)

**pour ménages
à valeur élevée**



Les particularités...

La Mannheimer offre, avec NIMBUS® SWISS, une véritable couverture tous risques destinée aux habitations de grande valeur. Ainsi, NIMBUS® SWISS garantit également en cas de dommages dus aux tremblements de terre ou des détériorations en tout genre. La police conviviale de NIMBUS® SWISS et les clauses concises et claires renoncent volontairement aux trop bien connues «petites caractères» et réunissent de nombreuses polices habituellement séparées en un seul contrat: équipements domestiques, objets de valeur, armes de sport et de chasse, bijoux, appareils de prises de vue, bagages, et même les chevaux peuvent être assurés, sur demande!

Au sein de la somme globale garantie, les limites d'indemnité pour les objets de valeur et l'assurance hors domicile peuvent être choisies librement. NIMBUS® SWISS devient donc parfaitement flexible et peut être adapté individuellement aux besoins personnels en assurances.

En ce qui concerne les acquisitions nouvelles et les plus-values, NIMBUS® SWISS met à disposition, sans surprime, un montant provisionnel d'une hauteur de 10 % de la somme garantie. Dans le cadre de cette prévoyance, les objets de valeur nouvellement acquis sont assurés à une hauteur maximale de 50 000 CHF.

En cas de sinistre, notre service assistance domicile organise un service de dépannage d'urgence ou de serrurerie et fournit des

services en cas d'inhabitabilité du domicile, ou, si le dommage survient pendant les congés, une aide au retour au domicile.

Grâce à l'étendue de la couverture, à la large palette de frais supplémentaires et à la couverture des effets personnels des invités à hauteur maximale de la somme globale garantie, NIMBUS® SWISS se distingue clairement des assurances effets mobiliers standardisées.

Nous vous recommandons NIMBUS® SWISS à partir d'une somme d'assurance de 200 000 CHF.

Sur demande, nous intégrons l'assurance bâtiment, bris de glaces ou responsabilité civile vie privée dans la police de NIMBUS® SWISS.

Le programme de marque...

Effets mobiliers et objets de valeur

- couverture tous risques pour effets mobiliers et objets de valeur
- couverture d'assurance dans une seule police pour
 - œuvres d'art, antiquités, tapisseries et sculptures exposées en plein air
 - montres, bijoux, pierres précieuses, perles et objets en or ou platine
 - instruments de musique de grande valeur
 - argent liquide, médailles, pièces de monnaies, timbres poste, livrets d'épargne et documents divers
 - fourrures et vêtements de haute couture
 - armes de chasse et de sport
 - appareils de prises de vue, jumelles
 - équipements de golf
- variantes de franchise entre 1 000 et 5 000 CHF
- large palette de frais supplémentaires (frais de récupération, de restauration, de transport, de dépôt, de recours, de remise en état, de changement de serrure, etc.)
- effets personnels des invités couverts sans surprime à hauteur maximale de la somme globale garantie
- objets loués, empruntés ou en leasing couverts sans surprime à hauteur maximale de la somme globale garantie

- service d'assistance à domicile en cas de sinistre (service de dépannage d'urgence, de serrurerie, service en cas d'inhabitabilité, aide au retour)

Couvertures complémentaires

- assurance dégâts des eaux
- assurance bris de glaces bâtiment
- responsabilité civile privée

Nous recommandons également

- BELMOT® SWISS pour les véhicules de collection
- NAUTIMA® SWISS pour les bateaux de plaisance à voiles et à moteur

Intéressé?

... Nos souscripteurs vous informeront bien volontiers!

www.mannheimer.ch ou
téléphone 01 560 31 31 (Zurich)
téléphone 022 908 61 68 (Genève)

pour musiciens et possesseurs
d'instruments de musique

Les particularités...

Que vous soyez musicien professionnel ou amateur, étudiant au conservatoire ou luthier: le programme de marque SINFONIMA[®] SWISS s'adapte à toutes les exigences individuelles. En fonction des besoins, l'assurance des instruments de musique, l'assurance responsabilité civile professionnelle, privée ou de l'entreprise et l'assurance spéciale accidents peuvent être combinées. Nous proposons des concepts de couverture particuliers aux écoles de musique, orchestres, ensembles et facteurs d'instruments. L'élément principal de SINFONIMA[®] SWISS est la couverture tous risques pour les instruments.

Ce serait vraiment une solution de facilité de proposer aux musiciens une assurance effets mobiliers modifiée pour leurs instruments de grande valeur!

Pour ce type d'assurance, comme tant d'autres, la couverture est le plus souvent limitée aux risques d'incendie, dommages causés par les éléments naturels, dégâts des eaux ou vol avec effraction. Nous assurons les instruments contre quasiment tous les risques, qu'il s'agisse d'un simple vol, d'une maladresse ou d'un tremblement de terre. Même les détériorations des instruments sont couvertes. Les archets, housses, étuis et autres accessoires musicaux peuvent être inclus sans aucun problème dans la police SINFONIMA[®] SWISS pour l'instrument de musique concerné.

Même le risque de dévalorisation est également assuré sans surprime pour les instruments de maîtres – tout comme l'oubli des instruments dans le coffre d'un véhicule à moteur ou dans une remorque. Important pour un musicien professionnel: les instruments sont assurés lors des concerts et des répétitions ainsi qu'au cours des voyages d'un orchestre.

Nous ne nous occupons pas uniquement des instruments, mais aussi des personnes qui les utilisent. Ainsi, une blessure peut provoquer des conséquences financières imprévisibles pour un musicien professionnel. Une assurance accidents classique ne verse dans ce cas que des sommes restreintes – et, par exemple, rien du tout dans le cas d'une blessure bénigne. SINFONIMA[®] SWISS estime, en revanche, la perte d'un doigt d'un violoncelliste à 100 % d'invalidité.

Les musiciens ne se produisent pas seulement sur le plan professionnel, mais aussi au niveau privé en échange de cachets. Si un accident se produisait dans un tel contexte, l'assurance responsabilité civile vie privée ne paierait rien. Grâce à l'assurance spéciale responsabilité civile professionnelle du programme SINFONIMA[®] SWISS, les musiciens sont protégés non seulement dans le cadre professionnel mais aussi dans un tel cas.



Le programme de marque...

Assurance des instruments

- couverture tous risques pour tout type d'instruments
- dévalorisation d'instruments de maîtres couverte sans surprime
- risque de véhicule à moteur et des voyages d'une durée maximale de 6 semaines compris
- instruments et accessoires peuvent être assurés dans la même police

Assurance spéciale contre les accidents

- pour les musiciens qui gagnent leur vie à 100 % avec la musique
- des barèmes d'indemnisation spécifiques aux parties du corps des musiciens professionnels en fonction de l'instrument principalement joué
- invalidité, décès, indemnité hospitalière et de convalescence, des frais de sauvetage et de cure peuvent être assurés

Assurance spéciale responsabilité civile

- pour les professeurs de musique, étudiants au conservatoire, musiciens et orchestres
- nombreuses couvertures complémentaires spéciales telles que dommages matériels locataires relatifs aux installations techniques de son et d'éclairage
- intégration de l'assurance responsabilité civile vie privée possible

De plus, nous vous proposons des concepts de couverture pour

- orchestres
- ensembles
- écoles de musique
- conservatoires de musique
- facteurs d'instruments

Intéressé?

... Nos souscripteurs vous informeront bien volontiers!

www.mannheimer.ch ou
téléphone 01 560 31 31 (Zurich)
téléphone 022 908 61 68 (Genève)

**pour joailliers, horlogers,
orfèvres en or et en argenterie**



Les particularités...

Derrière le nom de marque VALORIMA[®] SWISS se cache un programme exclusif d'assurance destiné aux joailliers, horlogers et orfèvres. Son élément principal est l'assurance du stock de marchandises. Que ce soit dans les propres locaux professionnels, au cours des négociations chez des tiers, pendant des déplacements professionnels ou au cours des salons et expositions: VALORIMA[®] SWISS offre une couverture d'assurance sans failles qui peut être adaptée de manière souple aux besoins de garantie individuels. Même les envois et les transports qui doivent habituellement faire l'objet d'une police séparée sont pris en compte!

La base de cette assurance est la couverture tous risques de VALORIMA[®] SWISS. Elle garantit entre autre les détériorations de la marchandise au cours des déplacements professionnels ou pendant ses transports et envois. Le vol simple (vol par astuce) dans les propres locaux professionnels peut, bien évidemment, être assuré.

Il est possible de tenir compte, au moment de la souscription du contrat, des flux réguliers du stock de marchandises (par exemple pendant la période précédant Noël). Si, par inadvertance, une sous-assurance se produisait malgré tout, nous renoncerions à son imputation, dans la

mesure où le stock de marchandises réel ne dépasse pas la valeur assurée de plus d'un tiers.

En raison de «l'attractivité» que ce secteur représente pour les cambrioleurs et voleurs, une consultation détaillée des mesures de sécurité est pour nous indispensable avant toute souscription de contrat. Pour vous conseiller sur les mesures de sécurité appropriées, leur efficacité, leur coût et leur faisabilité, nos spécialistes joaillerie se tiennent à votre disposition pour une visite sur place.

Sept joailliers allemands sur dix font déjà confiance à VALORIMA[®]. Depuis 2001, nous offrons notre savoir-faire et notre professionnalisme en Suisse également.

Le programme de marque...

Assurance des magasins et des transports

- couverture tous risques de la marchandise
- couvertures d'assurance en une seule police pour
 - la marchandise dans le magasin, dans les vitrines ou écrans de présentation
 - transports
 - envois
 - salons et expositions
 - marchandises chez des tiers
- vol simple (vol par astuce) peut être assuré
- large palette de frais supplémentaires
- Les marchandises appartenant à des tiers (par exemple marchandise en consignation, envois) dont le joaillier assume la responsabilité, sont automatiquement couvertes dans le cadre de la somme globale assurée.
- conseils pour les mesures de sécurité et les types d'envoi, d'emballage et adressage, etc.

Couvertures complémentaires

- assurance agencement du magasin
- assurance matériel électronique
- assurance perte d'exploitation
- assurance bris de glaces
- assurance responsabilité civile de l'entreprise (comprenant la couverture des dommages survenus au cours des travaux effectués sur des pièces de joaillerie)
- assurance spécifique accidents (avec un barème d'invalidité plus élevé et un doublement de la somme garantie en cas de vol à main armée)

Intéressé?

... Nos souscripteurs vous informeront bien volontiers!

www.mannheimer.ch ou
téléphone 01 560 31 31 (Zurich)
téléphone 022 908 61 68 (Genève)